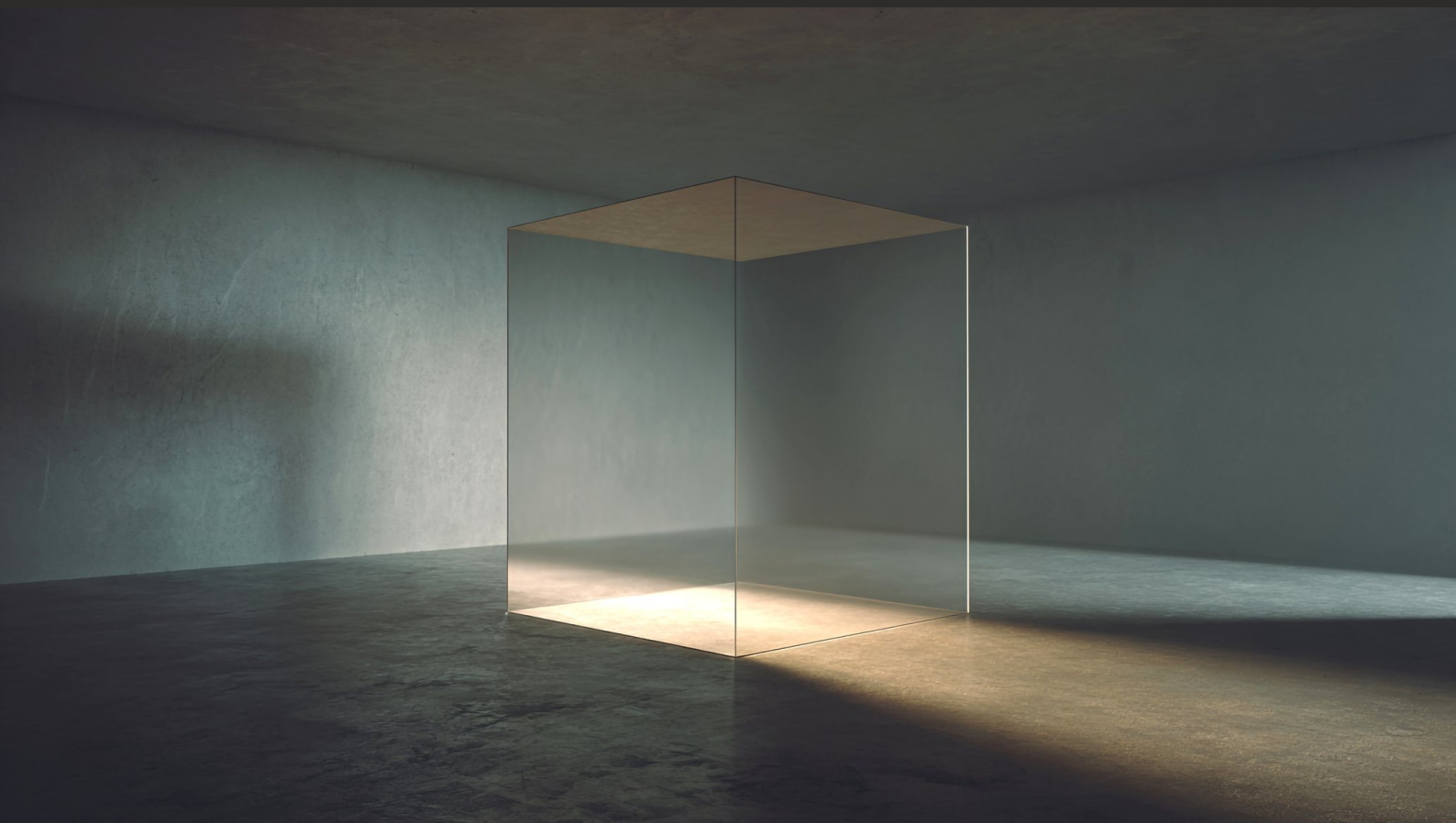
CATALOGUE 2026-2027

Solutions de blindage RFID

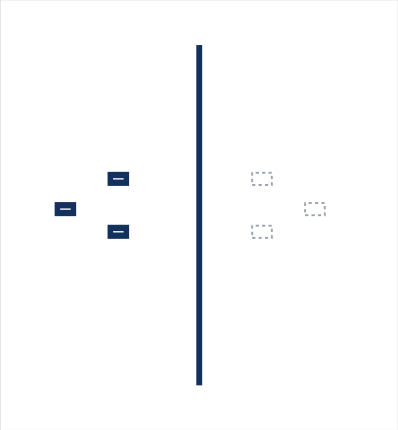
ISOCOVER · by ISOFIELD SAS



Bloquer, absorber, confiner

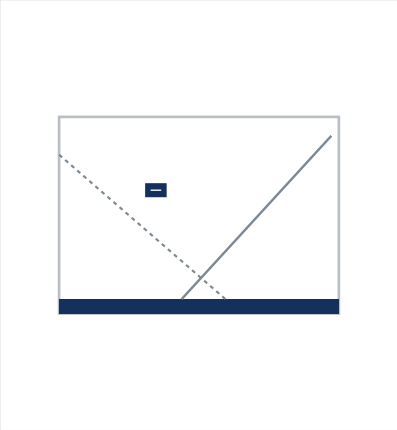
Une paroi sépare physiquement deux espaces sans nécessairement arrêter les ondes RFID. Une antenne destinée à interroger une zone capte alors aussi les tags situés de l'autre côté, et la portée effective de la lecture dépasse la zone à inventorier. Les tags sont correctement identifiés, mais le système attribue leur présence à la zone interrogée alors que les articles se trouvent physiquement dans la zone voisine. Le stock attribué à la zone ne correspond plus à ce qui s'y trouve réellement, et les équipes finissent par ne plus se fier à l'inventaire.

Les produits de ce catalogue servent à faire coïncider la frontière RF avec la frontière physique, en bloquant, absorbant ou confinant selon l'élément à traiter.



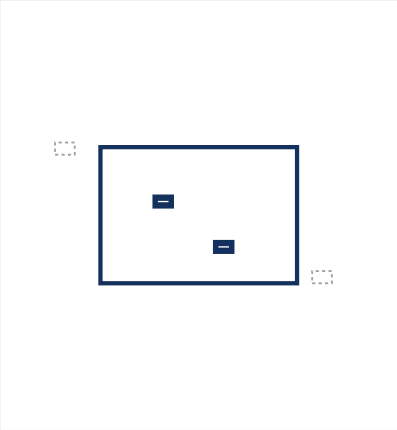
Bloquer

La paroi arrête la lecture au-delà de la séparation



Absorber

La matière réduit les réflexions qui perturbent la lecture



Confiner

La lecture reste dans le volume défini

tag lu tag non lu

Comment ce catalogue est organisé

Ce catalogue part de l'élément à traiter : une paroi, une ouverture, une surface transparente, une jonction ou une zone de lecture. Pour chaque configuration, il présente la solution adaptée.

Quand la solution doit être conçue sur mesure

Une enceinte ou une cloche peut confiner la lecture à son contenu, un carton, une palette ou un volume défini, ou au contraire empêcher que ce contenu soit lu depuis l'extérieur. Lorsque les dimensions, la forme ou les conditions d'utilisation sortent d'une configuration standard, la solution est conçue sur mesure.

Sommaire

Bloquer, absorber, confiner 2

Parois 4
- ISO 3 · Revêtement 4
- ISO Paint 26 · Peinture 5

Ouvertures et passages 6
- ISO 710 · Barrière souple 6

Surfaces transparentes 7
- ISO 325 · Film adhésif 7
- ISO 711 · Panneau rigide 8

Jonctions et interfaces 9
- ISO J 213 · Joint adhésif 9

Enceintes et zones de lecture 10
- ISO 13 · Cloche de comptage 10
- Conception sur mesure 11

Matériaux techniques 12
- ISO 770 · Maille opaque 12
- ISO 771 · Maille transparente 12
- ISO 52 · Absorbeur d'ondes 13

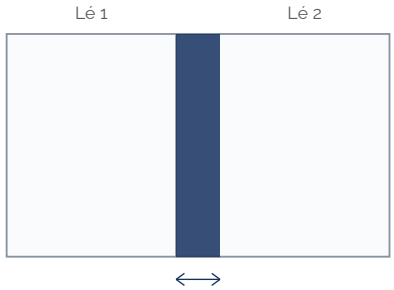
Conditions générales de vente 14

La paroi établit la séparation RF entre deux zones de lecture. Les ouvertures et les jonctions doivent ensuite en assurer la continuité. Selon le support et la géométrie, le blindage est réalisé par revêtement ou par peinture.

ISO 3 · Revêtement de blindage RFID

Bloque les ondes RFID sur la paroi qui sépare deux zones de lecture, sans perturber les usages Wi-Fi, GSM et domotiques du site.





Recouvrement : 2 cm minimum

Schéma de principe, non à l'échelle

Description

Stratifié papier / aluminium / PVC / papier, livré en rouleaux et posé comme un revêtement mural classique. Il traite les grandes surfaces : murs, plafonds, sols, cloisons et portes.

Applications

Séparation RF entre deux zones de lecture : réserve et surface de vente, zones d'entrepôt, locaux mitoyens · cloisons, murs et plafonds.

Colles recommandées

La colle doit adhérer au support et au revêtement lui-même sur la zone de recouvrement.

Europe : Metylan Ovalit TM · Caparol CapaColl GK · Gewebe Kleber · Eukalin 1977 S

Caractéristiques

- Rouleaux de 99 cm × 50 m, soit 49,5 m^2
- Dimensions du carton : 114 × 18 × 18 cm
- Poids brut : 9,53 kg
- Stratifié robuste et résistant aux déchirures
- Pose avec recouvrement des lés, sans outillage spécifique
- Blanc, imprimable en offset et en flexographie

Performance RF

Atténuation d'au moins 40 dB sur la plage 860-980 MHz.
95 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.

Réaction au feu

M1, valable collé sur tout support M0 non isolant, pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. PV Efectis EFR-25-004130 – Révision 1.

Essais d'atténuation complémentaires réalisés par le laboratoire Emitech.

La paroi établit la séparation RF entre deux zones de lecture. Les ouvertures et les jonctions doivent ensuite en assurer la continuité. Selon le support et la géométrie, le blindage est réalisé par revêtement ou par peinture.

ISO Paint 26 · Peinture de blindage RFID

Blinde le support en une seule couche.





Description

Peinture acrylique noire mate, en phase aqueuse. Elle épouse le support et permet de traiter les reliefs et les formes complexes : maçonnerie irrégulière, béton brut, éléments de charpente, portes et encadrements, reprises ponctuelles autour d'un percement ou d'une gaine.

Applications

Murs, cloisons et plafonds intérieurs · portes, chants et tableaux de passage · reprises ponctuelles autour des percements et des gaines · sols sous revêtement de finition.

Notes de mise en œuvre

Sur fonds bruts et poreux, une couche de fixateur de fond ou d'impression acrylique doit être appliquée avant l'ISO Paint 26.

Le rendement indiqué doit être respecté afin de garantir l'épaisseur nécessaire au blindage.

Appliquée au sol, l'ISO Paint 26 doit être recouverte d'un revêtement de finition, jamais d'une peinture de sol ni d'un vernis.

Caractéristiques

- Conditionnement : 10 L
- Dimensions du bidon : Ø 286 × H 300 mm
- Poids plein : 12,460 kg
- Application en une seule couche, sans mise à la terre
- Rendement 3 à 4 m^2/L selon le support
- Séchage hors poussière 30 min, sec 4 h, recouvrable 12 h

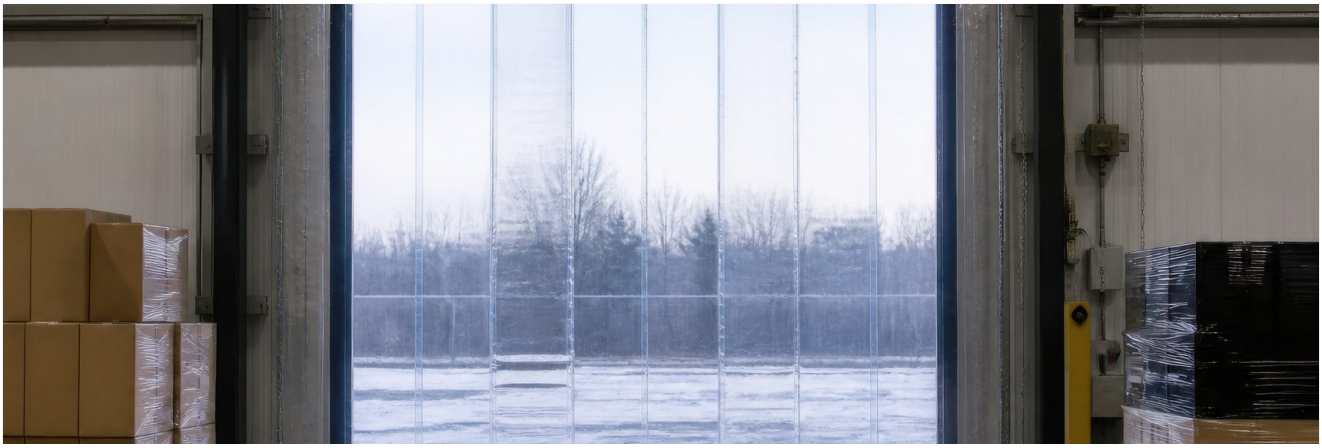
Performance RF

13 à 19 dB à 863 et 915 MHz.
38,7 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech.

Une ouverture ou un passage interrompt une séparation RF. Lorsqu'il doit rester franchissable, le traitement prolonge le blindage tout en laissant l'accès libre.

ISO 710 · Barrière souple de blindage RFID

Maintient la continuité du blindage au niveau d'une ouverture ou d'un passage praticable.



Description

PVC souple intégrant une maille conductrice ISO 770 ou ISO 771, selon le degré de transparence recherché. Il se met en œuvre en lanières ou en rideau sur une ouverture ou un passage. Il peut également être utilisé en pan continu pour réaliser une cloison souple ou habiller un tunnel de lecture. Découpe et assemblage sont réalisés sur mesure selon la configuration à traiter.

Applications

Entrées et sorties de tunnels RFID · passages entre réserve et surface de vente · ouvertures techniques devant rester praticables.

Caractéristiques

- Rouleaux ou lanières sur mesure
- Largeur maximale 1 m · longueur maximale 20 m
- Épaisseurs de 0,4 à 2 mm
- Version transparente avec maille ISO 771
- Version opaque avec maille ISO 770
- Conforme REACH et RoHS

Performance RF

Maille ISO 771 : 63 à 68 dB à 863 et 915 MHz. 94 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.

Maille ISO 770 : 71 à 81 dB à 863 et 915 MHz. 93,5 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.

Mesures réalisées par le laboratoire Emitech sur les mailles seules.

Photo d'illustration non contractuelle. Les caractéristiques du produit sont celles indiquées ci-dessus.

Lorsque le blindage doit préserver la visibilité, la zone de vision peut être traitée sur un vitrage existant ou réalisée sous forme de panneau rigide. La transparence implique un niveau d'atténuation inférieur à celui des solutions opaques, et l'efficacité en situation dépend de la configuration de lecture.

ISO 325 · Film adhésif de blindage RFID

Atténue le signal RFID à travers un vitrage existant.





Description

Film multi-alliage adhésif, de teinte champagne léger, appliqué sur un vitrage existant.

Applications

Vitrines · cloisons vitrées entre deux zones de lecture · hublots et fenêtres techniques

Caractéristiques

- Épaisseur 40 µm
- Teinte champagne léger, homogène
- Transmission lumineuse 70 % (verre + film)
- Rejet des UV 99 %
- Pose adhésive sur vitrage existant
- Conforme REACH et RoHS

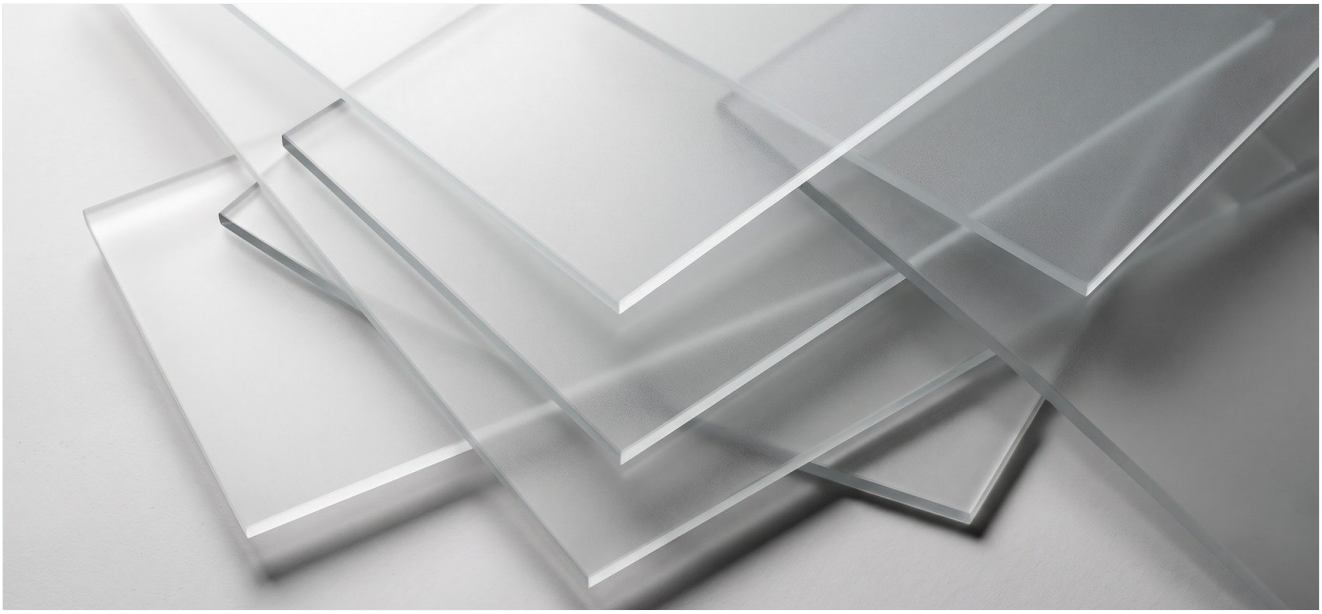
Performance RF

9,4 à 15,5 dB à 863 et 915 MHz.
47 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech.

Lorsque le blindage doit préserver la visibilité, la zone de vision peut être traitée sur un vitrage existant ou réalisée sous forme de panneau rigide. La transparence implique un niveau d'atténuation inférieur à celui des solutions opaques, et l'efficacité en situation dépend de la configuration de lecture.

ISO 711 · Panneau rigide de blindage RFID

Permet de conserver une zone de vision dans un élément traité en blindage : porte, cloison ou caisson.



Description

Panneau intégrant le film ISO 325 entre deux plaques de PVC rigide. Il apporte la tenue mécanique nécessaire à la zone de vision et est découpé aux dimensions du projet.

Applications

Création de zones de vision dans des portes et cloisons traitées · hublots et fenêtres de caissons ou d'enceintes de lecture · habillage de postes de lecture.

Caractéristiques

- Épaisseurs de 2 à 4 mm
- Conforme REACH et RoHS
- Stockage 24 mois, de 6 à 34 °C, HR ≤ 65 %

Performance RF

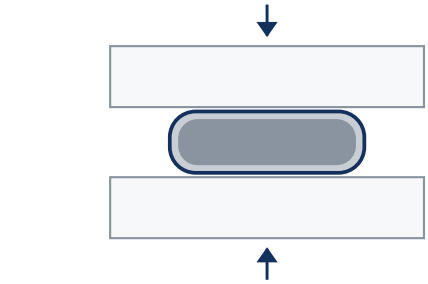
9,4 à 15,5 dB à 863 et 915 MHz.
47 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech sur le film ISO 325.

Une jonction peut rompre la continuité entre deux éléments pourtant correctement traités. L'efficacité du blindage dépend alors du point de contact, en particulier sur les fermetures.

ISO J 213 · Joint adhésif de blindage RFID

Maintient la continuité du blindage au niveau d'une jonction ou d'une fermeture.





Principe de compression, géométrie selon l'application

Description

Joint mécanique enveloppé de tissu de blindage ISO 770. Le noyau souple assure la compression, tandis que le tissu maintient la continuité électromagnétique entre les éléments en contact. Il traite les interstices, les jonctions et les fermetures où un revêtement ou un film ne peut pas assurer le recouvrement : encadrements, portes d'enceinte et surfaces de contact entre éléments blindés. Le joint est disponible en formats standards. Une configuration sur mesure peut être réalisée lorsque la géométrie de la jonction nécessite une solution spécifique.

Applications

Fermetures d'enceintes et de caissons de lecture · encadrements et huisseries · jonctions entre deux surfaces blindées · zones de contact d'un capot ou d'une trappe.

Caractéristiques

- Noyau souple · formats standards · configuration sur mesure sur demande
- Enveloppe en tissu ISO 770
- Adhésif double face PSA
- Résistance de surface < 0,1 Ω
- Température d'utilisation −20 à +100 °C
- Conforme REACH et RoHS

Performance RF

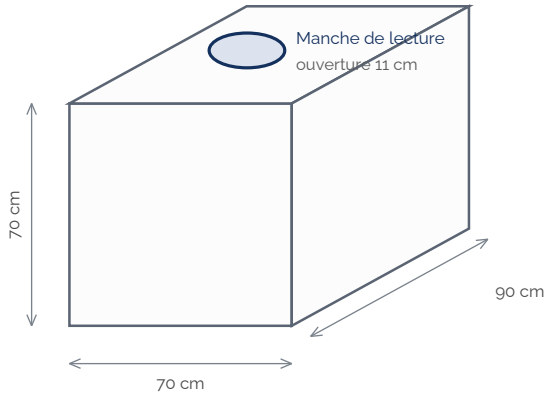
71 à 81 dB à 863 et 915 MHz.
93,5 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech sur le tissu ISO 770.

Une enceinte délimite un volume de lecture : elle permet de lire uniquement ce qu'elle contient, ou d'empêcher que son contenu soit lu depuis l'extérieur.

ISO 13 · Cloche de comptage RFID

Permet de lire uniquement les tags contenus dans un colis, sans capter les articles situés autour.





Dimensions extérieures : largeur × hauteur × profondeur

Description

Cloche textile composée de tissu de blindage ISO 770 protégé entre deux couches de coton. On la pose sur le colis à compter. L'opérateur introduit sa main et son lecteur portatif par une manche élastiquée qui se referme autour du poignet. Le bas élastiqué se resserre autour de la base du colis afin de fermer le volume de lecture.

Applications

Retours en entrepôt · transferts entre boutiques · réception et contrôle de colis · comptage d'un colis au milieu d'autres articles tagués.

Caractéristiques

- Dimensions 70 × 70 × 90 cm (l × h × p) · autres dimensions sur demande
- Poids environ 500 g
- Manche de lecture élastiquée, ouverture 11 cm
- Bas élastiqué pour maintien autour de la base du colis
- Structure coton / tissu de blindage ISO 770 / coton
- Nettoyage avec un chiffon doux et sec · ne pas laver en machine

Performance RF

71 à 81 dB à 863 et 915 MHz.
93,5 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech sur le tissu ISO 770.

Une enceinte délimite un volume de lecture : elle permet de lire uniquement ce qu'elle contient, ou d'empêcher que son contenu soit lu depuis l'extérieur.

Conception sur mesure

Lorsqu'un carton, un bac, une palette ou un équipement nécessite une zone de lecture dédiée, l'enceinte est conçue selon sa géométrie et son environnement d'usage.

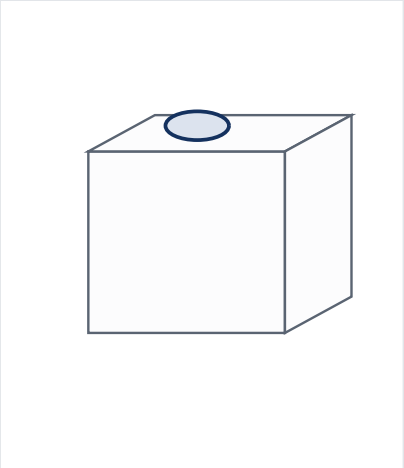
Configurations concernées

Dimensions ou forme incompatibles avec une cloche standard · volume ou équipement à traiter en place · contenu à soustraire d'une lecture extérieure · besoin d'une enceinte refermable ou intégrée à un équipement existant.

Paramètres de conception

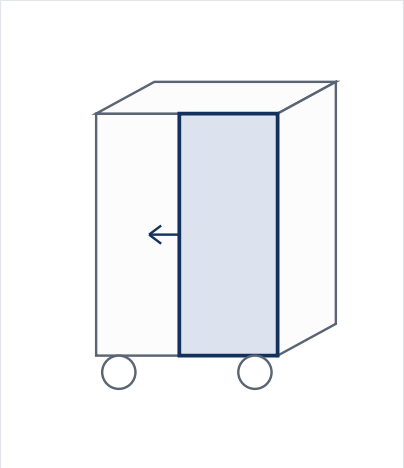
La conception dépend de la géométrie du volume, du geste de l'opérateur, du caractère fixe ou mobile du poste et des contraintes d'intégration. Quelle que soit l'architecture, trois règles restent constantes : continuité de l'enveloppe, jonctions par recouvrement ou compression, accès sans rupture du blindage.

Trois configurations



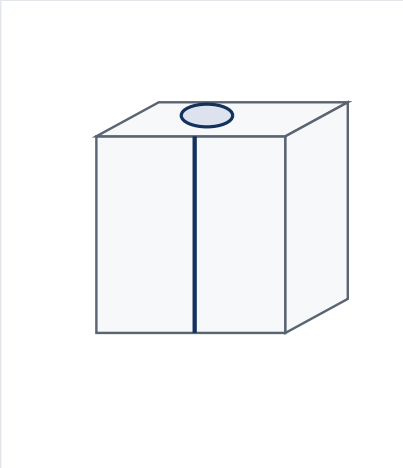
Cloche souple

Enveloppe textile dimensionnée autour d'un carton, d'un bac, d'une palette ou d'un équipement, avec accès par manche de lecture.



Cellule mobile

Structure sur roulettes avec enveloppe souple et accès par façade coulissante à recouvrement, conçue pour déplacer la zone de lecture avec le poste.



Cellule rigide

Configuration à parois rigides, avec fermeture par joint comprimé, manche de lecture et absorbeur intérieur pour réduire les réflexions dans le volume.

Schémas de principe. Les configurations présentées illustrent des architectures possibles et ne constituent pas des produits standard.

Les matières qui composent les produits précédents sont également disponibles comme composants à intégrer. Elles s'adressent aux fabricants, façonniers et intégrateurs.

ISO 770 & ISO 771 · Mailles conductrices de blindage RFID

Matériaux conducteurs destinés à l'intégration dans des assemblages et solutions de blindage.



ISO 770 · Opaque

Description

Maille conductrice opaque de teinte bronze, souple, qui se coupe, se coud et se lamine comme un textile technique. Elle constitue la couche active de la cloche ISO 13, l'enveloppe du joint ISO J 213 et la maille de blindage de la version opaque de l'ISO 710. Fine et délicate à l'état nu, elle doit être protégée dans les assemblages soumis à la manipulation.

Applications

Enveloppes et housses de blindage · gainage de joints et de profils · rideaux et cloisonnements · assemblages laminés · autres applications nécessitant l'intégration d'une fonction de blindage

Caractéristiques

- Largeur 1 300 mm ± 5 · longueur sur demande
- Masse 80 g/m² ± 10 · épaisseur 0,08 mm ± 0,01
- Résistance de surface ≤ 0,05 Ω/sq
- Tenue au brouillard salin < 0,5 Ω/sq après 48 h à 35 °C
- Adhérence du métal grade ≥ 4
- Stockage 24 mois, de −20 à +40 °C, HR ≤ 65 %, à l'abri de la lumière directe

Performance RF

71 à 81 dB à 863 et 915 MHz.
93,5 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech.



ISO 771 · Transparente

Description

Maille conductrice obtenue par dépôt métallique sur toile de polyester. Elle laisse passer la lumière et le regard, avec une trame visible. Elle constitue la maille de blindage de la version transparente de l'ISO 710. Elle se découpe et s'intègre dans des assemblages souples ou rigides, notamment par laminage.

Applications

Voilages et séparations à visibilité conservée · assemblages souples ou rigides · pièces découpées · autres applications nécessitant l'intégration d'une fonction de blindage tout en conservant le passage de la lumière

Caractéristiques

- Largeur standard 1 100 mm
- Épaisseur 0,09 mm ± 0,01
- Densité 120 T ± 10
- Résistance de surface ≤ 0,1 Ω · résistance Z ≤ 0,03 Ω
- Cohésion métallique grade ≥ 4
- Stockage 24 mois, de 6 à 34 °C, HR ≤ 65 %, dans son emballage d'origine

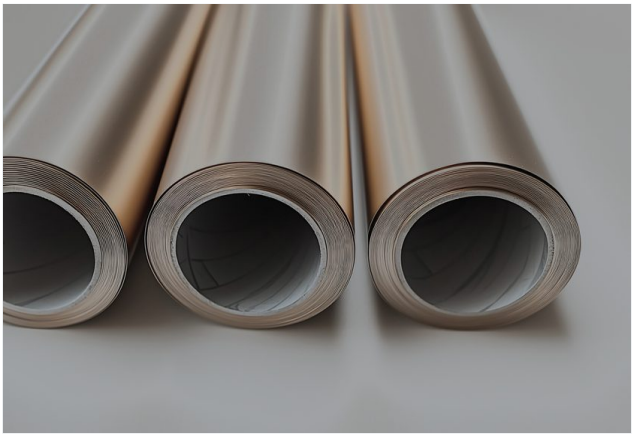
Performance RF

63 à 68 dB à 863 et 915 MHz.
94 dB à 13,56 MHz en champ magnétique.
Mesures réalisées par le laboratoire Emitech.

Les matières qui composent les produits précédents sont également disponibles comme composants à intégrer. Elles s'adressent aux fabricants, façonniers et intégrateurs.

ISO 52 · Absorbeur d'ondes RFID

Réduit les réflexions RF à l'intérieur d'un volume métallique ou au contact d'une surface conductrice.



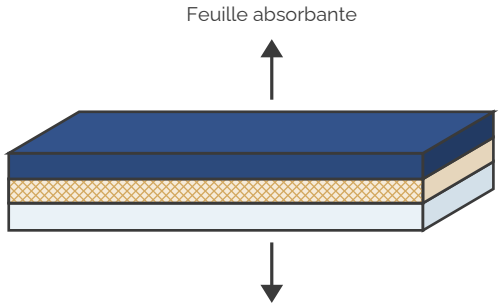


Schéma de principe, non à l'échelle

Description

Feuille souple adhésive chargée de poudre métallique magnétique dans une matrice polymère. Elle absorbe une partie de l'énergie RF afin de réduire les réflexions dans un volume fermé ou au voisinage d'une surface conductrice. Pour les applications RFID visées dans ce catalogue, l'ISO 52 combine faible épaisseur, souplesse et facilité d'intégration grâce à sa face adhésive. Elle peut être appliquée sur les parois intérieures d'une enceinte de lecture ou entre un tag et un support métallique.

Applications

Parois intérieures d'enceintes et de caissons de lecture · découplage d'un tag posé sur métal · intégration dans des volumes compacts · autres applications nécessitant l'absorption d'une partie de l'énergie RF

Caractéristiques

- Rouleaux de 300 mm de largeur, en 20 m, 50 m ou 100 m
- Épaisseur 0,03 à 0,5 mm ± 10 %
- Face adhésive standard · version non adhésive sur demande
- Perméabilité magnétique μ' à 1 MHz : 220 ± 10 %
- Plage de fonctionnement 10 MHz à 6 GHz
- Densité 3,5 ± 0,3 g/cm^3 · résistance de surface ≥ 10 000 Ω
- Température d'utilisation −40 à +120 °C
- Sans halogène, conforme RoHS
- Conservation 12 mois, de 15 à 35 °C, HR ≤ 65 %

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 — Généralités

ISOFIELD SAS, SAS au capital de 1 000 €, siège 231 boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt, RCS Nanterre 988 699 443, TVA FR40 988 699 443 (« ISOFIELD »), opérant sous la marque ISOCOVER, est seul vendeur et cocontractant. Ces CGV régissent exclusivement les commandes professionnelles portant sur produits, études, conceptions, fabrications sur mesure, prototypes, POC ou prestations d'ISOFIELD. Communiquées avant commande, elles sont acceptées avec le devis ou la commande ; seule leur version en vigueur à cette date s'applique, toute modification ultérieure ne valant que pour l'avenir. Le non-exercice d'un droit ne vaut pas renonciation ; l'invalidité d'une clause laisse les autres subsister.

Devis accepté, confirmation de commande et contrat spécifique sont les conditions particulières et prévalent en cas de contradiction. Les conditions d'achat ou autres documents du Client ne modifient celles d'ISOFIELD qu'après acceptation écrite expresse. Catalogue, photographies, rendus, schémas et illustrations sont informatifs sauf renvoi exprès. Devis et documents techniques transmis ou référencés sont contractuels dans leur version applicable à la commande ; leurs modifications ultérieures sont sans effet rétroactif. ISOFIELD peut sous-traiter tout ou partie de l'exécution en restant responsable de ses obligations.

Article 2 — Devis et commandes

Sauf mention contraire, les devis valent 30 jours. Le Client répond de l'exactitude et exhaustivité des dimensions, métrages, quantités, références, plans, spécifications, fichiers et éléments transmis ou validés avant commande. La commande devient ferme par devis signé, confirmation explicite par courriel ou bon de commande/PO identifiant le devis ISOFIELD sans modification non acceptée. Aucun accord oral ou téléphonique ne suffit. Les échanges électroniques ont valeur probante ; les factures sont transmises électroniquement.

Pour tout produit fabriqué, découpé, confectionné ou approvisionné selon ses besoins, les validations du Client font foi. Les dimensions suivent les tolérances normales du matériau et du procédé, sauf exigence expressément impérative. La validation d'un prototype, POC ou d'une présérie vaut acceptation des caractéristiques raisonnablement contrôlables ; toute modification peut entraîner nouveau devis, frais et délai, la série restant conforme aux caractéristiques validées.

Toute annulation, suspension ou modification requiert l'accord écrit exprès d'ISOFIELD. Aucun droit d'annulation automatique. Une annulation acceptée avant engagement peut être sans frais ; dès qu'étude, approvisionnement, matière, découpe, fabrication ou prestation est engagé, les coûts restent dus. Une commande expédiée n'est plus annulable. Aucun droit contractuel général de rétractation n'est accordé, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables à certains professionnels.

Article 3 — Prix et paiement

Sauf mention contraire, les prix sont en euros HT hors livraison ; toute autre devise doit figurer au devis. Le prix accepté est ferme, sauf modification demandée par le Client ou accord écrit ultérieur. Les tarifs peuvent évoluer ultérieurement. Les quantités commandées restent dues même non utilisées, sans reprise, échange ou avoir automatique. TVA et taxes suivent la réglementation ; tout justificatif d'exonération ou régime particulier doit précéder la facturation.

Sauf accord écrit contraire, 100 % de la commande, taxes et transport compris, est payable à la commande ; aucune étude, approvisionnement, fabrication ou prestation n'est engagée avant encaissement. Toute dérogation écrite ne crée aucun droit acquis. Tout paiement différé suit l'échéance facturée, au plus 30 jours après émission sauf accord écrit conforme à la loi. Le paiement intervient au crédit effectif des fonds sur le compte d'ISOFIELD.

Tout retard entraîne de plein droit, sans rappel, des pénalités au taux de la dernière opération de refinancement BCE + 10 points, taux retenu au 1er janvier pour le premier semestre et au 1er juillet pour le second, plus 40 € d'indemnité forfaitaire de recouvrement ; un complément peut être demandé sur justificatif au-delà de 40 €. ISOFIELD peut suspendre commandes, fabrications encore suspendables, expéditions et livraisons sans retard imputable à sa charge. Après mise en demeure infructueuse, une échéance impayée peut rendre immédiatement exigible le solde des commandes concernées.

Paiement exclusivement par virement ; frais bancaires à la charge du Client, ISOFIELD devant recevoir l'intégralité due. Chèques refusés. Aucune retenue, déduction ou compensation unilatérale sans accord écrit préalable, sous réserve des dispositions impératives. Jusqu'au paiement intégral du prix et accessoires, ISOFIELD conserve la propriété des marchandises ; elles restent identifiables et ne peuvent être revendues, transformées ou incorporées de façon empêchant l'exercice de cette réserve, sauf accord écrit. Le transfert des risques en est indépendant. Si un risque manifeste de non-paiement apparaît après octroi d'un paiement différé, ISOFIELD peut exiger le solde et suspendre l'exécution jusqu'au règlement.

Article 4 — Livraison, transport et importation

Les délais sont indicatifs sauf engagement écrit exprès de délai ferme. Ils courent après réception du paiement exigible et des informations, plans, spécifications, fichiers et validations nécessaires ; tout retard du Client en décale le départ. Le dépassement raisonnable d'un délai indicatif n'ouvre aucune pénalité, indemnité ou résolution, sauf accord contraire ou disposition impérative. En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations affectées sont suspendues ; si l'empêchement devient définitif ou l'exécution impossible, le droit français s'applique.

Livraisons partielles possibles sauf accord écrit contraire. Le surcoût d'un fractionnement décidé par ISOFIELD reste à sa charge ; celui demandé par le Client peut être facturé. Sauf stipulation contraire, transport et livraison sont à la charge du Client. Enlèvement sur rendez-vous, après confirmation de disponibilité, au 8 place Boulnois, 75017 Paris, France. Tout report, refus injustifié ou défaut de réception imputable au Client ne modifie ni exigibilité ni échéances ; stockage, manutention, retour, nouvelle présentation et réexpédition peuvent lui être facturés au réel.

Tout Incoterm doit figurer expressément au devis ou à la confirmation et relève des Incoterms® ICC en vigueur à la date du contrat. À défaut, les présentes CGV s'appliquent. Sauf disposition contraire, droits de douane, taxes d'importation, prélèvements, dédouanement et formalités de destination sont à la charge du Client. ISOFIELD fournit les documents commerciaux usuels ; tout certificat particulier, légalisation, certification consulaire ou formalité spéciale exigé reste à la charge du Client, sauf accord écrit contraire.

Les risques sont transférés au Client dès remise au transporteur, choisi par lui ou organisé par ISOFIELD, sauf stipulation expresse ou Incoterm contraire ; en cas d'enlèvement, à la remise au Client ou à son mandataire. Le Client contrôle les colis et exerce auprès du transporteur réserves et recours dans les formes et délais requis. Toute anomalie de transport doit aussi être signalée à ISOFIELD sous 48 heures avec photographies et documents utiles, sans remplacer ces recours.

Sauf engagement écrit d'ISOFIELD, le Client vérifie les exigences réglementaires de destination et du projet. ISOFIELD répond des conformités, classifications et certifications expressément annoncées contractuellement.

Article 5 — Pose, performance, conformité et garanties

ISOFIELD ne réalise pas la pose ; il peut mettre le Client en relation avec un tiers contractant directement avec lui, sans être partie à ce contrat ni répondre de ses coûts, délais, conditions ou exécution. Il ne répond pas des défauts, dommages ou pertes de performance issus d'une pose, installation, découpe, transformation ou mise en œuvre non conforme aux instructions ou règles applicables.

ISOFIELD garantit la conformité aux caractéristiques convenues. Les performances RF valent dans les conditions et configurations précisées aux documents techniques. Le résultat global sur site dépend de la configuration, continuité du traitement, qualité de pose, équipements RFID et environnement RF ; aucune garantie de résultat global sauf engagement écrit exprès.

À réception et avant pose, découpe, transformation ou utilisation, le Client contrôle état, dimensions, quantités et références. Tout défaut apparent ou non-conformité décelable doit être signalé par écrit sous 8 jours calendaires avec référence de commande/facture, description précise, photographies et, si elle existe, identification du produit. Échantillon uniquement sur demande ; les produits restent en bon état, sans transformation ni destruction, jusqu'à examen. Les vices cachés non décelables au contrôle normal restent soumis aux dispositions légales.

En cas de non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD, celui-ci choisit remplacement, remise en conformité si possible ou avoir ; aucun remboursement en numéraire n'est contractuellement prévu, sous réserve des dispositions impératives. ISOFIELD supporte les frais directs de ces mesures et, le cas échéant, de réexpédition ; dépose, repose, installation, main-d'œuvre ou tiers exigent son accord écrit préalable. Une non-conformité partielle ne remet pas en cause les éléments conformes. Toute erreur du Client, notamment de dimensions, quantités, choix ou informations validées, met à sa charge nouvelle fabrication, adaptation ou expédition.

Le Client bénéficie des garanties légales, dont les vices cachés. Aucune garantie commerciale générale de durée déterminée n'est consentie ; toute garantie particulière doit figurer au devis ou dans un document contractuel. Sont exclus notamment les défauts issus d'un usage inadapté, du non-respect des instructions, d'une mise en œuvre non conforme ou d'une cause extérieure.

Sous réserve des dispositions impératives, la responsabilité totale d'ISOFIELD pour une commande est plafonnée au montant HT effectivement payé pour celle-ci. ISOFIELD ne répond pas des préjudices indirects, notamment pertes d'exploitation, chiffre d'affaires, marge, données ou opportunité. Ces limites ne s'appliquent pas lorsqu'elles sont légalement interdites, notamment en cas de faute lourde ou dolosive.

Aucun retour sans accord écrit préalable. Tout retour accepté, dans le délai fixé par ISOFIELD, exige un produit inutilisé, non posé, non découpé, non transformé, complet, emballage d'origine en bon état et apte à remise en stock ou expertise. Frais et risques du retour sont à la charge du Client sauf non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD. Un retour spontané ne crée aucun droit ; échange ou avoir sont définis par écrit, sans remboursement contractuel en numéraire. Les produits fabriqués, découpés, confectionnés ou approvisionnés spécifiquement pour le Client ne sont ni repris ni échangés, sauf non-conformité reconnue imputable à ISOFIELD.

Article 6 — Propriété intellectuelle et confidentialité

Études, plans, schémas, dessins, maquettes, prototypes, visuels, méthodes, documents techniques, fichiers et contenus remis par ISOFIELD restent sa propriété ou celle de leurs titulaires. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré sans accord écrit ; leur usage est limité aux besoins de la commande. Le Client garantit les droits nécessaires sur tout logo, plan, fichier, modèle, visuel ou contenu fourni et autorise son usage par ISOFIELD pour la commande ; toute réclamation de tiers résultant directement d'un élément fourni sans droits suffisants relève du Client.

Chaque partie protège les informations techniques, commerciales ou confidentielles reçues de l'autre. Sont exclues les informations publiques et divulgations nécessaires à l'exécution ou imposées par la loi ou une autorité. L'obligation subsiste après la relation commerciale tant que l'information reste objectivement confidentielle.

Article 7 — Manquement et notifications

En cas de manquement grave du Client, ISOFIELD peut, après mise en demeure et délai raisonnable sans régularisation, suspendre l'exécution puis résoudre la commande, sans préjudice des sommes dues et de son droit à réparation. Toute notification, demande d'information ou réclamation à ISOFIELD est adressée à contact@isocover.fr ou à ISOFIELD SAS, 231 boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt, France, sauf coordonnées différentes expressément prévues au document concerné.

Article 8 — Droit applicable, juridiction et langue

Les présentes CGV et commandes correspondantes sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM/CISG).

DANS LES RAPPORTS ENTRE COMMERÇANTS, TOUT LITIGE RELATIF À LA FORMATION, LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA CESSATION DES PRÉSENTES CGV OU D'UNE COMMANDE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NANTERRE, Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PROCÉDURE D'URGENCE. DANS LES AUTRES CAS, LES RÈGLES DE COMPÉTENCE LÉGALEMENT APPLICABLES S'APPLIQUENT.

Les CGV sont établies en français et peuvent être traduites ; en cas de divergence d'interprétation, la version française prévaut.

ISOCOVER · by ISOFIELD SAS

Siège social
231 boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt · France

Adresse logistique
8 place Boulnois
75017 Paris · France

+33 (0)1 84 20 01 17
contact@isocover.fr
www.isocover.fr

ISOFIELD SAS · RCS Nanterre 988 699 443
TVA intracommunautaire FR40 988 699 443